

locale

Pierre Bardies réélu au Syndicat hydraulique audois



Aménagement. Les élus souhaitent une solution pérenne sur le fleuve Aude.

L'ensemble des maires ou délégués venus de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales, de la Haute Vallée de l'Aude, du Limouxin, du Carcassonnais étaient réunis à la salle du Pôle rivière à Limoux, pour élire le président et le bureau et de la structure qui, sur l'ensemble du bassin-versant de l'Aude a en charge la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Pierre Bardies a été réélu à l'unanimité. Ainsi le travail mené depuis 2004 pour environ huit millions d'euros concernant des travaux de désembâclement, évacuation de bois mort, nettoyage, ont été réalisés sur plus de 350 km linéaires de cours d'eau. D'autres opérations telles que la réhabilitation des zones humides ou encore la restauration sédimentaire du fleuve ont été lancées depuis 2016. L'ensemble de ces opérations à vocation à protéger les populations face aux risques inondations et à améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques sur les affluents du fleuve Aude. La partie domaniale du fleuve étant à la charge de l'État. Les élus ont souhaité collectivement que les événements climatiques épargnent le territoire et qu'une solution pérenne soit trouvée pour l'entretien de la partie domaniale du fleuve Aude. Les travaux sont menés grâce aux financements de l'Europe, l'Agence de l'eau, la région Occitanie, le conseil départemental de l'Aude, le conseil départemental des Pyrénées-Orientales, l'État et EDF. Pour peu que ces financements puissent se poursuivre, ce sont des milliers d'euros qui continueront à être investis pour la protection des biens et des personnes. Cette année, le syndicat a programmé la restauration physique sur le Sou et l'Aude, du désembâclement sur le Lauquet, la Sals, la Corneilla, le Cougaing suite à la crue de 2018. Le syndicat s'attachera à la restauration de la ripisylve sur l'Aude, le Rebenty et le Sou et il commencera la création de champs d'expansion de crue sur le Lauquet grâce à l'acquisition de parcelles. Avec la compétence Gemapi ce sont désormais sept communautés de communes qui adhèrent au syndicat. Soit 1 500 km de cours d'eau et trois départements concernés.